



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le sept du mois d'octobre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Gaëlle COÏC, Jérôme RIAND, Hervé COLLET, Daniel CHOTARD, Aurélie JOSSELINE, Joseph QUENOUILLE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Jean-Charles MONTEBRUN (Pouvoir à Gaëlle COÏC).

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Jérôme RIAND.

Nombre de conseillers municipaux					
En exercice :	11	Présents :	10	Votants :	11

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Jérôme RIAND a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

✓ Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

13.10.2025 – 01

EXTENSION D'UN ATELIER PORCIN SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-CHAUSSEE : AVIS SUR LE PROJET DÉPOSÉ PAR L'EARL PIG BREIZH

La commune de La Baussaine a été destinataire d'un ***arrêté préfectoral du 19 septembre 2025 relatif à l'ouverture d'une consultation du public (du lundi 13 octobre au jeudi 13 novembre 2025) portant sur le projet présenté par l'EARL Pig Breizh en vue d'obtenir l'enregistrement de l'extension de l'atelier porcin situé au lieu-dit 9 La Caillebotière, sur la commune de La Chapelle-Chaussée et la mise à jour du plan d'épandage.***

Conformément à l'article R512-46-11 du Code de l'environnement, il est demandé aux communes impactées par ce projet, de consulter leur conseil municipal et l'inviter à d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'issue d'un vote à mains levées :

⇒ 1 abstention : France LEMAITRE / Pour : 10

- **ÉMET un AVIS FAVORABLE.**

13.10.2025 – 02

**DIVAGATION ET FOURRIÈRE ANIMALES :
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Le contrat qui lie la SAS SACPA à la Commune de La Baussaine arrive à son terme le 31 décembre prochain.

La SACPA propose un nouveau projet pour la période 2026/2029.

- Forfait annuel Convention 2022/2025 : **862,37 € H.T**
Une révision des prix est effectuée chaque année.
Pour info : montant au 01.01.2025 : 915,77 € H.T
- Forfait annuel Convention 2026/2029 : **1.007,35 € H.T**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions de renouvellement du contrat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la SAS SACPA le contrat correspondant ;
- **DÉCIDE** d'inscrire annuellement au budget la dépense liée à cette prestation.

13.10.2025 – 03

**INSERTION D'ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL :
FIXATION DES TARIFS**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'insertion des encarts publicitaires dans le bulletin municipal appliquées en 2024 et propose de les reconduire en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions ci-dessous exposées :

Dimension de l'encart	Tarifs TTC 2025
Tarifs applicables pour 1 insertion annuelle	
Petit format : de 30 à 45 cm ²	25 €
Moyen format : de 60 à 70 cm ²	40 €
Grand format : de 90 à 100 cm ²	60 €

13.10.2025 – 04

SERVICES MUNICIPAUX : TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2026

Après avoir rappelé les tarifs actuellement appliqués, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de les reconduire au 1^{er} janvier 2026.

① Pour la pêche dans l'étang communal.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2026 et d'appliquer la grille suivante :

# Tarifs 2026 droits de pêche à l'étang communal #	
Carte journalière tarif baussainais	3 €
Carte journalière tarif non baussainais	6 €
Carte annuelle jeune (-14 ans) tarif baussainais ou non	7 €
Carte annuelle adulte tarif baussainais	25 €
Carte annuelle adulte tarif non baussainais	60 €

② Tarifs applicables aux concessions dans le cimetière.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'appliquer la grille tarifaire suivante à partir du 1^{er} janvier 2026 :

Cimetière La Baussaine	# Tarifs au 1 ^{er} janvier 2026 #	
	Durée : 15 ans	Durée : 30 ans
• Concession funéraire	150 €	250 €
• Concession cinéraire	150 €	250 €
• Case colombarium	600 €	900 €

③ Tarifs applicables à la location de la salle « La Petite Bausse »

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2026 et d'appliquer la grille suivante :

Salle « La Petite Bausse »	# Tarifs de la location #			
	Résidents	Associations communales (1 gratuité par an)	Extérieurs ou Associations Hors commune du 15 octobre au 15 avril (*)	Extérieurs ou Associations Hors commune du 16 avril au 14 octobre (*)
♦ Week-end	250 €	100 €	350 €	300 €
♦ Journée en semaine du lundi au vendredi	150 €	80 €	250 €	
♦ Vin d'honneur (4 heures) Hors week-ends et jours fériés	70 €	GRATUIT	100 €	
♦ Réveillon : Noël ou Jour de l'An	400 €	300 €	600 €	

(*) En fonction de la météo et en cas de nécessité, le chauffage pourra être programmé en dehors de la période prévue.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE :
SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS
POUR L'AIDE AUX PETITES COMMUNES**

Conformément à la délibération n°2021-10-dela-134 du conseil communautaire du 28 octobre 2021, il est possible de bénéficier de la politique de soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1.000 habitants.

À ce titre, la commune de La Baussaine va solliciter ce fonds à hauteur de 50 % du montant des dépenses TTC, correspondant aux investissements suivants :

- Acquisition d'une tondeuse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de commune Bretagne romantique.

Questions diverses :

- ✓ **Travaux de restauration des charpentes et couvertures de l'église :**
 - M. Hervé COLLET fait un point sur l'avancée du chantier et informe qu'il y aura des plus-values.
 - M. le Maire fait part qu'il a eu un entretien avec Monsieur de Saint-Chamas, conservateur auprès de la Drac. Il sera présent à la réunion de chantier du 19 novembre prochain.
- ✓ **OSBR : Organisation des olympiades en 2026 à La Baussaine :**
 - M. Daniel CHOTARD informe que l'OSBR, sous prétexte que la subvention qui lui est attribuée par la commune est insuffisante, refuse que les olympiades soient organisées sur son territoire.
 - M. le Maire souligne que ce n'est pas la 1^{ère} fois que le chantage est utilisé.
 - Mme Aurélie JOSSELIN fait remarquer que les subventions 2025 ayant déjà été votées au titre de 2025, la question devra faire l'objet d'un nouvel examen en 2026, en lien avec le vote du budget primitif et la date de l'évènement.

La séance est levée à 19 heures 44.